



PRÉFÈTE
DES VOSGES

Liberté
Égalité
Fraternité

Direction départementale
des territoires des Vosges

Commune de RAON-AUX-BOIS Plan Local d'Urbanisme

SERVITUDES

Date d'émission : 29/09/2025

N.B. : Les servitudes sont reportées sur le présent plan à titre indicatif.
Seuls les décrets et les arrêtés qui les instituent font foi.

Légende

--- A4 : Servitudes concernant les terrains riverains des cours d'eau non domaniaux

A5 : Servitudes relatives aux canalisations publiques d'eau et d'assainissement

AS1 : Servitudes attachées à la protection des eaux potables ©ARS de Lorraine

▨ Périètres rapprochés

▨ Périètres éloignés

I1 : Servitudes relatives à la maîtrise de l'urbanisation autour des canalisations de transport gaz, hydrocarbures, produits chimiques

I3 : Canalisations de transport gaz, hydrocarbures et produits chimiques

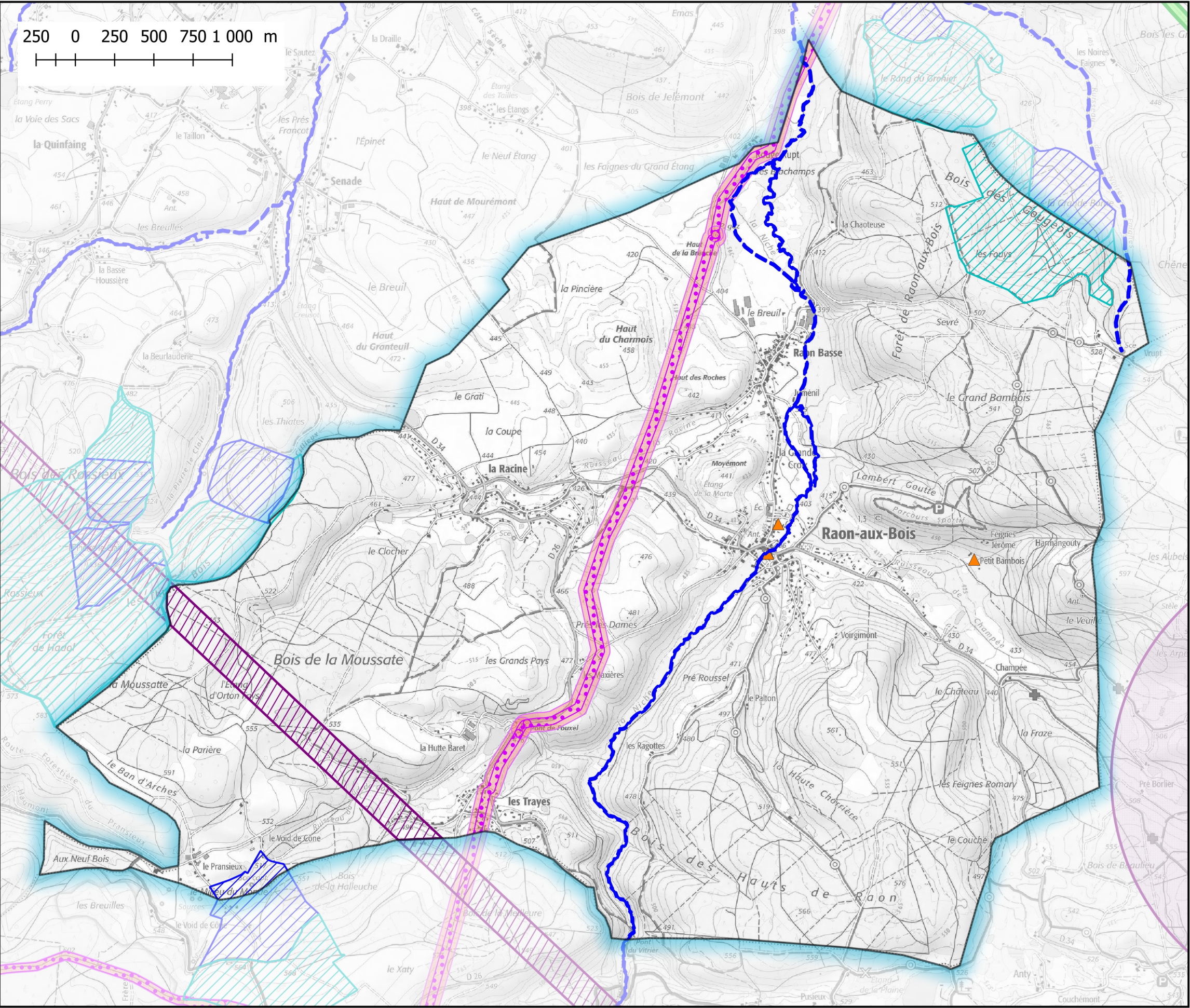
I4B : Servitudes de distribution d'énergie électrique

I5 : Servitudes gaz - Canalisation de distibution

▲ JS1 : Servitudes de protection des installations sportives

▨ PT2 : Servitudes de protection des centres radio-électriques d'émission et de réception contre les obstacles

PT3 : Servitudes attachées aux réseaux de télécommunications



L'article A 126-1 du code de l'urbanisme relatif à la légende des servitudes d'utilité publique (SUP) a été modifié par l'arrêté du 22 octobre 2018.
Les codes alphanumériques attribués à chaque SUP sont désormais fixés par la nomenclature nationale consultable sur le site GéoInformations.

Conception : DDT88 / SCTS / BDM - 29/09/2025
Sources : ©IGNF BDCARTO 3-1 2015® / ©ARS / DDT des Vosges
X:\50_Commune\88\DONNEES_INTERNES\201008_ATLAS_SUP.qgz